



29 janvier 2026

CIRCULAIRE CTOI 2026-07

Madame, Monsieur

LANCEMENT DU REGISTRE DES DCPD – PERIODE D'ESSAI

Lors de sa 28^e session, la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) a adopté la résolution 24/02 « *Concernant la gestion des dispositifs de concentration de poissons (DCP) dérivants dans la zone de compétence de la CTOI* ». La résolution chargeait le Secrétariat de la CTOI de développer et d'exploiter le **Registre des DCPD**, un système en ligne destiné à servir de registre des DCPD et à consigner leur déploiement et leur état opérationnel.

Le **lundi 2 février 2026**, le Registre e-DFAD sera officiellement lancé pour une « **période d'essai obligatoire** » qui durera **jusqu'au 31 mai 2026**, comme convenu par la Commission.

Le Registre e-DFAD sera accessible à l'adresse suivante : <https://iotc.org/dfad-register>

Le **1^{er} juin 2026**, le Registre e-DFAD entrera pleinement dans sa phase de production.

Après le lancement, les propriétaires de bouées pourront signaler l'activation de leurs bouées actuellement en service, conformément à la résolution 24/02 : toute activation effectuée en mer avant le 15 février sera traitée comme un « *rattrapage* » et ne sera pas signalée comme « *déclarée en retard* » dans le système. Toute activation effectuée après le 15 février sera soumise aux règles de validation normales.

Pendant la « **période obligatoire d'essai** », les CPC et les propriétaires de bouées sont encouragés à faire part de leurs commentaires au Secrétariat à l'adresse électronique suivante : iotc-dfad@fao.org. À la fin de cette phase, un rapport de synthèse sera établi pour être examiné par les CPC.

La documentation sur l'utilisation d'e-DCPD est disponible sur le site web de la CTOI : <https://iotc.org/dfad-register>

Elle comprend **des guides d'utilisation et des modèles de déclaration**.

Si vous ne l'avez pas encore fait, veuillez remplir le formulaire Excel ci-joint et nous le renvoyer dès que possible afin que nous puissions créer et configurer vos comptes utilisateurs avant le lancement :

- Pour les CPC disposant de senneurs pêchant sur DCPD : veuillez remplir toutes les feuilles.
- Pour les CPC sans senneurs pêchant sur DCPD : veuillez remplir uniquement la feuille « *Utilisateurs CPC* ».

Cordialement

Paul de Bruyn
Secrétaire exécutif

Pièces jointes :

- Formulaire de demande de comptes utilisateurs CPC et/ou propriétaire de bouée

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes** : Liberia **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Président de la CTOI. Copie** : Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.